

VILLE DE BRUXELLES - Communiqué de presse
Mohamed Ouriaghli, Echevin en charge du Logement,
de l'Égalité des chances et de l'Informatique



Appel à projets 2015 : la Ville de Bruxelles plus que jamais partenaire des associations égalitaires

La Ville de Bruxelles lance son appel à projets 'égalité des chances' 2015. Les candidatures, orientées vers cinq axes, doivent être remises pour le 15 février au plus tard

Bruxelles, le vendredi 19 décembre 2014

La Ville de Bruxelles promeut et véhicule résolument des valeurs progressistes en faveur d'une plus grande inclusion de toutes les composantes de la société. C'est à ce titre que **Mohamed Ouriaghli (PS)**, Echevin de la Ville de Bruxelles en charge de l'Égalité des chances, émet un appel à projets, avec à la clé une aide aussi bien financière que logistique. L'occasion de réaffirmer son soutien au réseau associatif qui mène des actions favorisant l'égalité des chances. Cinq axes sont couverts par cette compétence qui a pour finalité de stimuler l'émancipation de toutes les composantes de la société civile, et en particulier de groupes cibles victimes de discriminations :

- la diversité culturelle,
- l'égalité des genres,
- la personne handicapée,
- la diversité d'orientation sexuelle,
- la lutte contre la pauvreté.

Les associations qui souhaitent développer des actions allant dans le sens d'une meilleure compréhension et acceptation de l'autre et de ses particularités, suscitant la rencontre entre groupes de personnes, sont invitées à remettre leur(s) projet(s) d'ici le 15 février. Une même association peut déposer autant de projets qu'elle le souhaite. Cependant, la Ville n'en retiendra maximum que deux, et ce, afin d'appuyer une multitude d'initiatives diverses. Les différents groupements, à condition d'avoir leur siège sur le territoire de la Ville ou de proposer des activités au profit de sa population, pourront par cette entremise obtenir un subside pouvant se monter à 2.000€.

Mohamed Ouriaghli légitime ce soutien : *« chaque année je reçois de nombreux projets de qualité et cette offre ne cesse de croître, avec pour rappel 90 dossiers reçus en 2014. C'est la raison pour laquelle je me bats pour augmenter la manne financière disponible. Car je suis persuadé que le réseau associatif qui œuvre au quotidien pour une société plus égalitaire accomplit un travail, de proximité ou à plus large échelle, de grande qualité en nouant des interactions privilégiées avec les citoyens ».*

Pour poser sa candidature à l'obtention d'un subside, l'association doit compléter un formulaire disponible :

- soit sur le site de la Ville de Bruxelles, page www.bruxelles.be/5180
- soit via la cellule Egalité des chances (02/279.21.10 ou egalitedeschances@brucity.be)

Cabinet de l'Echevin
Alexandre Van der Linden
02/279.41.35 - 0485/190.692